

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 16 décembre 2013

## 2 Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise - adhésion de nouvelles communes

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M. TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise a été autorisé, par arrêté de monsieur le Préfet de l'Oise en date du 13 mai 1921, à l'initiative des communes de Creil et de Montataire, pour la création d'un Office Public Intercommunal d'habitations à Bon Marché devenu depuis Oise Habitat – office public de l'habitat des communes de l'Oise. Par arrêtés préfectoraux successifs, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise a admis de nouvelles communes. Il est composé aujourd'hui de 19 communes adhérentes ayant désigné chacune 2 délégués pour la représenter en son sein.

Huit communes, relevant de la compétence territoriale du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, ont exprimé leur souhait d'y adhérer. Il s'agit de Baillevail, Catenoy Neuilly en Thelle, Nogent sur Oise, Nointel, Sacy le Petit, Saint-Maximin, Wavignies. Par délibération en date du 19 juin 2013, les membres du syndicat ont autorisé l'adhésion de ces huit communes.

1/2

20 DEC 2013



# maintenant !

Le conseil municipal de chaque commune-membre doit se prononcer sur l'admission de ces nouvelles communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise des communes de Bailleval, Catenoy, Neuilly en Thelle, Nogent sur Oise, Nointel, Sacy le Petit, Saint-Maximin, Wavignies.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,  
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise en date du 19 juin 2013,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 9 décembre 2013,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, des communes de Bailleval, Catenoy, Neuilly en Thelle, Nogent sur Oise, Nointel, Sacy le Petit, Saint-Maximin, Wavignies.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.


Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13  
et publication ou notification le 19/12/13  
CREIL, le 20/12/13.....

LE MAIRE

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**

